



Atelier technique

Coopération N°1

Relevé de décisions

Participants :

Sara Boyrie GAL Pays Adour Landes Océanes, Juliette Brouat GAL Landes de Gascogne, Olivia Calis CG 33, Lucie Delmas GAL Pays Vallée du Lot, Séverine Fleith GAL Pays Bassin d'Arcachon-Val de Leyre, Anne-Sophie Gillion PQA, Aurélie Hocheux PQA, Marie Cécile Mariaud GAL Périgord Vert, Cécile Menu GAL Périgord Vert, Lionel Petit GAL Pays Adour Chalosse Tursan, François Queval GAL Pays du Grand Bergeracois, Sophie Rocq GAL Estuaire de la Gironde, Marina Salacroup GAL Pays de la Vallée du Lot, Marie-Agnès Serres-Cany DRAAF, Xavier Steffan PQA, Maité Suire SGAR, Valérie Vallès ATD 24, Emmanuelle Yohana, GAL Montagne Basque.

Excusés :

Hélène Bancelin, GAL Pays Coeur entre deux mers, Patrice Chiesa GAL Pays d'Albret, Julie Deroy, Pays de l'Agenais, Céline Lalande GAL Pays Coeur entre deux mers.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE COOPERATION LEADER AQUITAINS : ELEMENTS A RETENIR

> **Mise en place d'un groupe de travail coopération** au sein du GAL Pays Vallée du Lot et Bassin d'Arcachon-Val de Leyre

Ce groupe de travail répond à plusieurs objectifs :

- . **permettre une sensibilisation et l'appropriation** aux enjeux de la coopération, par les membres des Comité de programmation et Conseil de développement,
- . **faciliter le portage politique et technique** des projets de coopération, par ces mêmes membres,
- . **garantir par là-même un ancrage territorial** des projets de coopération.

Quelques principes de bon fonctionnement :

- . Constitution du groupe de travail Coopération à partir des membres du Comité de programmation, sur la base du volontariat
- . Représentativité du Comité de programmation (inter-communalités, acteurs privés/publics, socio-professionnels)

- . Participation du partenaire de coopération dans le groupe de travail (Ecole d'architecture pour le GAL Bassin d'Arcachon-Val de Leyre)
- . Organisation de réunions au « fil de l'eau » en fonction de l'actualité Coopération (1 à 2 fois par trimestre)
- . Diffusion régulière par mail groupé, sur l'avancée du projet (notes d'étape, calendrier de travail aux membres du groupe)
- . Importance du rôle moteur de l'animateur du groupe, agissant comme « chef d'orchestre » : A charge pour lui de garantir une démarche projet (calendrier prévisionnel, notes d'étape etc)
- . Importance de responsabiliser les membres du groupe en répartissant les rôles en fonction de leur compétence propre.

> **Lancement d'un appel à projet** au sein du GAL Pays de la Vallée du Lot

L'objectif est **de faciliter l'émergence de projets de coopération** en lien avec la stratégie du territoire. L'appel à projet est lancé sur une thématique déterminée par les membres du GAL. L'équilibre doit être assuré entre « l'envie des acteurs du GAL à s'intéresser à la thématique de l'appel à projet » et « la capacité des acteurs du GAL à initier des projets sur ce thème ».

> **Difficulté à sensibiliser les élus** sur les enjeux et la plus-value de la coopération.

La coopération demeure un investissement humain non négligeable pour un territoire. Les arguments pour se lancer dans un projet de coopération doivent être portés en amont par l'animateur du territoire auprès des élus via une information pédagogique écrite et orale.

Et aussi ...

> **Ne pas hésiter à :**

- . **mobiliser les ressources développées sur le programme Leader+** (outils, contacts, réseaux, projets etc) en ligne sur le site de l'UNA Leader+

- . **s'appuyer sur le réseau des ambassades** (attachés de coopération en charge de la coopération décentralisée, service de coopération et d'action culturelle) en France et dans le pays de coopération et plus largement sur les réseaux de coopération internationale dont Cités Unies France (CUF), Association Française du Conseil et des Communes d'Europe (AFCCRE).

Pour plus de précisions : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

« BOITE A OUTILS Coopération» LEADER

A ce stade, PQA a recensé et mutualisé les ressources existantes pour les territoires Leader sur : <http://www.aquitaine-pqa.fr/chantiers-thematiques/cooperation>

> **Tableau de bord** des projets de coopération Leader en Aquitaine

Objectif : Faire partager pour les GAL aquitains, les pistes de projet de coopération Leader, celles en cours et celles réalisées. A partir des difficultés et des pistes de travail repérées par les GAL, ce tableau facilitera l'élaboration de projets de coopération communs aux GAL aquitains, sur des thématiques particulières.

Prévu : Une actualisation en continu par les GAL.

> **Foire aux Questions-Réponses (FAQ)**

Objectif : Recenser en temps réel les questions des GAL et réponses apportées par l'Etat et la Région Aquitaine.

Prévu : Une validation tous les 3 mois par l'Etat (SGAR et DRAAF) et le Conseil régional Aquitaine.

> **Organisation territoriale en Europe et carte des GAL aquitains et européens** avec les contacts, l'état des procédures, de la sélection des GAL Leader et leur fonctionnement

. **Sur le site du réseau rural européen :**

http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/enrd/fms/documents/NRN_contact_list_generalv8.pdf

Pour trouver les sites et contacts des réseaux ruraux européens et également les cartes des GAL sélectionnés (pour certains Pays).

. **Sur le site du réseau rural français :** <http://www.reseaurural.fr/national>

Pour trouver la carte des GAL français, leur priorité ciblée et les contacts des réseaux régionaux.

. **Sur le site de l'UNA Leader+ :** <http://www.una-leader.org/>

Pour découvrir les outils d'appui à la définition des besoins de coopération, à la recherche de partenaires, au montage et à la mise en oeuvre des projets ... Parmi ces outils, le nouveau guide méthodologique de la coopération territoriale ainsi que la « boîte à outils coopé ».

. **Sur le site de Cités Unies France :** <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?rubrique46>

Pour tout savoir sur l'organisation des collectivités territoriales et des réformes administratives récentes, une analyse des partenariats de coopération décentralisée, est disponible à Cités Unies France au tarif de 25 euros chacun.

Pour l'Union européenne, ces dossiers existent pour la Pologne, la Roumanie, la Croatie, la République Tchèque, la Hongrie. Pour l'Asie, il s'agit de la Chine, du Japon et du Vietnam. En complément, des répertoires des partenariats de coopération existent pour la Hongrie, la République Tchèque et la Roumanie.

> **Le circuit de programmation d'un projet de coopération** Tableau validé par la DRAAF et le SGAR Aquitaine, le 13 octobre 09 (en annexe 3).

> **Offre et Demande partenariat**

Sur le site du réseau rural français : <http://www.reseaurural.fr/national>

Pour trouver le modèle de fiche à remplir si vous cherchez un partenaire de coopération et découvrir les offres et demandes de partenariat actualisées en continu.

> **Ressources utiles des GAL aquitains sur leurs projets en cours**

Note d'étape du projet de coopération entre le GAL Bassin d'Arcachon-Val de Leyre et un territoire thaïlandais et la fiche coopération du GAL Landes de Gascogne extraite de la convention Leader 2007-2013 (en annexes 1 et 2).

Et les **ressources utiles en matière de coopération des réseaux régionaux** notamment Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin ou Poitou-Charentes sur les sites « l'Europe s'engage en ... ».

DISPOSITIFS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES à l'axe 4 LEADER

> **Fonds Aquitaine / Euskadi, Aragon, Navarre**

Objectif : Promouvoir les actions de coopération des agents socio-économiques aquitains pour la réalisation de projets communs (dont la priorité sera le développement économique en faveur de la création d'activités et d'emplois) avec des partenaires des communautés autonomes d'Euskadi, de Navarre ou d'Aragon

Les domaines d'intervention concernés sont :

- . Enseignement supérieur, recherche, centres technologiques et innovations technologiques
- . Action économique
- . Formation, culture et sports

Public : Le bénéficiaire doit avoir son siège en région Aquitaine, ses partenaires doivent avoir leur siège ou domicile en Euskadi, Navarre ou Aragon

. Les partenaires doivent déposer dans leur région respective la demande de financement au fonds commun dans les délais fixés par l'appel à projets

. 50 % maximum du coût total hors taxes du projet

Date limite de dépôt des dossiers : Elle sera connue début 2010. Vraisemblablement, la date limite sera fixée au printemps 2010.

Contact : Jean-Marie Blanc, Directeur Fonds structurels-Coopération transfrontalière, Conseil Régional Aquitaine (jean-marie.blanc@aquitaine.fr)

Pour plus de précisions : <http://les-aides.aquitaine.fr/article191.html>

> **Appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) 2010-2012**

Objectifs : Promouvoir les partenariats de coopération décentralisée et par là-même faciliter la mobilisation des collectivités territoriales sur leur savoir-faire en matière de développement des territoires et celles des acteurs locaux.

Publics : L'appel à projet s'adresse aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements des pays éligibles (dont inter-communalités).

Délais : Les dossiers devront être saisis en ligne avant le 15 février 2009. L'instruction des dossiers de candidature sera réalisée jusqu'au 1^{er} avril 2009. Les notifications interviendront à partir de mi avril 2010.

Contact : Anne-Marie Mevel Reingold (anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr) pour l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Pour plus de précisions : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

ET POUR LA SUITE ?

Des besoins, des attentes exprimés par les territoires Leader :

> **relayer l'information et la diffusion** des offres et demandes de partenariat de coopération.

> **repérer et mobiliser des intervenants ressources** (agence Socrates, réseaux ruraux régionaux, MAEE, collectivités territoriales ...) pour enrichir les réflexions des territoires et alimenter leur projet de coopération.

> **proposer une offre de formation à l'anglais de la coopération** pour les territoires ruraux Aquitains.

> **faciliter les échanges d'expériences et de « bonnes pratiques »** entre les territoires Leader

Il peut s'agir de :

- . permettre une relecture croisée du cahier des charges relatif à l'appel à projet du GAL Vallée du Lot sur la coopération,
- . échanger sur les modalités de travail pour faire émerger des projets de coopération, pour impliquer et mobiliser les élus sur le volet coopération (note d'étape de projets, fiche zoom sur un projet etc).
- . porter à connaissance les ressources et outils existants notamment sur Leader+.

. faciliter un travail sur des approches collectives thématiques, notamment en prolongement des thématiques développées par PQA depuis 2008 : développement durable, accueil des nouvelles populations en milieu rural, création et maintien d'activités économiques, gestion de l'espace, circuits courts.

Il est ainsi possible d'imaginer des projets mutualisés autour de thématiques telles que « destination vignobles » -*territoires Aquitains regroupés autour d'une charte de qualité dont l'objectif est de valoriser le patrimoine touristique et viticole de l'Aquitaine*- ou « Cafés de Pays » -*cafetiers regroupés autour d'une charte pour promouvoir les productions locales, espaces de diffusion culturelle et touristique*-

> **accompagner**, dans un cadre collectif ou individualisé, **le montage de projets de coopération** (à raison de 2 jours/an et par territoire environ)

Pour répondre à ces attentes et besoins, PQA propose

- > **un atelier technique Coopération** trimestriel pour faciliter l'échange d'expériences, de « bonnes pratiques », entre territoires Leader,
- > une « **Boîte à outils Coopération** » à enrichir et à actualiser en continu.

**Dès à présent, prenez date pour
«l'atelier technique Coopération N°2»**

le jeudi 21 janvier 2010

- dans un lieu à proximité de la gare St Jean à Bordeaux -

Annexes :

Annexe 1 -

Note d'étape du projet du GAL Pays du Bassin d'Arcachon-Val de Leyre avec la Thaïlande

Annexe 2 -

Fiche coopération du GAL Landes de Gascogne (convention Leader 2007-2013)

Annexe 3 -

Circuit de programmation d'un projet de coopération, validée par le SGAR et la DRAAF Aquitaine

Annexe 1

Note d'étape du projet du GAL Pays du Bassin d'Arcachon-Val de Leyre avec la Thaïlande



« APPROCHE CROISEE DE DEMARCHE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE – REGION DU SAKON NAKHON »

HISTORIQUE DU PROJET :

Dans le cadre d'un contrat d'étude pour le Ministère de l'environnement, entre 2005 et 2007, l'école d'architecture de Bordeaux a mené une approche comparative des politiques de développement durable engagées sur le Territoire du Bassin d'Arcachon- Val de l'Eyre et sur un lac de la province Thaïlandaise du Sakon Nakhon, situé au Nord Est près de la frontière du Laos. D'une superficie pratiquement égale, ces deux entités territoriales différentes présentent une grande parenté d'enjeux, notamment issus de conflits d'usage comparables liés au processus d'urbanisation croissant.

Le travail mené a permis de révéler une grande similitude des problématiques des deux espaces et leur différence de traitement (approche très institutionnelle et réglementaire en France et approche basée sur l'occupation et l'implication des populations en Thaïlande); nourrissant l'idée d'aller plus loin dans cette recherche et d'être plus opérationnel ; projet qui a été repris dans le cadre du programme leader du fait de sa cohérence avec la priorité ciblée.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET :

Le travail exploratoire mené sur la 1^{ière} moitié de l'année tend à confirmer la faisabilité et l'intérêt du projet de coopération transnational avec la Thaïlande :

- L'existence de problématiques communes, auxquelles les territoires ont apporté des réponses différentes, propres à nourrir un transfert d'expériences enrichissant pour les deux partenaires, ainsi que la démarche Agenda 21 qui vient d'être lancée sur le Pays.
- L'implication initiale d'acteurs locaux (Maison de la Nature etc.).
- La possibilité à priori de répondre aux exigences imposées par le programme LEADER au territoire partenaire. En effet, le territoire « organisé », au sens du Leader, pourrait être représenté en Thaïlande par un partenariat entre l'université de Bangkok et l'amphoe de Baan Pane (district) qui compte 56 460 habitants (2004) sur une superficie de 355 km². L'ambassade de France en Thaïlande a par ailleurs proposé au territoire son accompagnement dans la recherche du partenaire institutionnel.
- Un contexte politique et réglementaire favorable. En effet, la France souhaite relancer ses relations dans tous les domaines avec la Thaïlande. C'est pourquoi, le Ministère des Affaires

Etrangères encourage les projets de coopération décentralisée avec la Thaïlande, qui n'en dispose d'aucun à ce jour. Jacques Valade, ambassadeur itinérant pour l'Asie, était en visite le 24 juillet dernier pour une série de rencontres avec les autorités thaïlandaises sur le développement de coopérations décentralisées entre les deux pays. A cette occasion, le projet du territoire a été présenté par l'ambassade à Monsieur Valade « qui y a réservé un très bon accueil ».

● L'existence de cofinancements potentiels de l'Etat (appel à projets du Ministère des Affaires Etrangères) mais également de la Région qui a validé le principe de participer financièrement au projet de coopération transnational, bien que celui-ci ne relève pas de ses orientations, ni de ses objectifs et modes d'intervention, à hauteur du prévisionnel inscrit dans la maquette, soit 10 000 € maximum.

LE PROJET :

Le pré projet de coopération repose sur une approche croisée, menée à travers la création d'ateliers mixtes franco-thaïlandais pluridisciplinaires (composés d'étudiants, d'enseignants, de professionnels publics et privés du territoire et d'élus) sur trois thématiques :

- la valorisation de la qualité du patrimoine naturel
- la préservation et l'intégration paysagère
- le développement des filières économiques responsables

Ce projet de coopération présente un vrai intérêt pour le territoire à travers la dynamique collective d'acteurs qu'il peut générer, le transfert d'expérience qu'il peut nourrir et l'émergence de projet qu'il peut susciter. Il participe ainsi à renforcer la stratégie de développement du territoire, et notamment la démarche d'Agenda 21, sa cohésion, son identité et son image.

Il s'inscrit aussi pleinement dans la volonté de l'Etat de renforcer le partenariat entre la France et la Thaïlande, comme en témoignent les visites ministérielles visant à aboutir à un plan d'actions bilatéral, au sein duquel la coopération décentralisée est bien un objectif identifiée.

Ce projet serait alors le 1^{er} en matière de coopération décentralisée avec la Thaïlande.

LA MISSION EXPLORATOIRE:

Afin de vérifier la faisabilité du projet, une délégation du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a décidé de se rendre en Thaïlande du 18 au 25 novembre 2009, notamment grâce au dispositif financier « De l'idée au projet » du programme Leader.

Cette mission exploratoire a été validée par le Comité de Pilotage du Pays qui s'est réuni le 15 septembre 2009 ainsi que le Comité de Programmation du GAL du 22 octobre 2009 qui a accordé la subvention FEADER sollicitée.

Dates prévisionnelles : du 18 au 25 novembre 2009.

Composition délégation : 2 élus du territoire et 3 techniciens.

Dépenses prévisionnelles : déplacements, traductions ... (hébergement et restauration devant être pris en charge par les partenaires Thai selon le principe de réciprocité).

Programme (en cours de montage):

Rencontres d'acteurs institutionnels (Ambassade, gouverneur central, acteurs institutionnels locaux tels que le district de Sakon Nakhon, organisations françaises telles que l'AFD ...) et d'acteurs techniques (service coopération de l'Ambassade, Ecole d'architecture de l'Université de Bangkok et ses partenaires ...).

Visite du territoire d'échange (600 km de Bangkok).

L'objectif de ces rencontres est de comprendre le contexte local, de repérer les partenaires potentiels et de mesurer les moyens humains et financiers qu'ils peuvent mobiliser sur le projet, mais également de construire le projet de coopération (état des lieux des organismes et actions en cours, projets etc.).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES PREVISIONNELLES (montant en €)		RECETTES PREVISIONNELLES (montant en €)	
Billet avion A/R (Bordeaux-Bangkok)	4 644.05	LEADER (FEADER-55%)	3 300.00
Assurance multirisque	275.00	MAP (Ministère Agriculture et de la Pêche)	2 700.00
Billets avion A/R (Bangkok-Sakon Nakhon)	600.80		
Location voiture	352.01		
Traduction	128.14		
TOTAL	6 000.00	TOTAL	6 000.00

Annexe 2

Fiche coopération du GAL Landes de Gascogne (convention Leader 2007-2013)

Référence au dispositif du PDRH : 421 - coopération interterritoriale et transnationale

Objectifs stratégiques :

Sous LEADER+, la Coopération a été fortement encouragée par les instances nationales et régionales du réseau LEADER (CNASEA, UNA, RIA, PQA). Les Membres du Comité de Programmation du GAL HAUTE LANDE ont ainsi été sensibilisés à l'intérêt de la Coopération. Comme cela avait été souhaité dans la candidature à LEADER+, les acteurs du Pays des Landes de Gascogne ont progressé en matière de coopération. Deux projets ont été mis en œuvre avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : l'un de dimension internationale " Voix de Traverse " projet de coopération culturelle avec la Province d'El Hajeb au Maroc et l'autre de dimension régionale " Valorisation du réseau aquitain des Cafés de Pays ", projet commun avec le Pays du Grand Bergeracois et le GAL du Périgord Vert.

Ces deux projets de coopération ont permis de montrer l'apport d'une coopération comme base de processus d'enrichissement mutuel (" Voix de Traverse " qui au-delà de la création artistique débouche sur un projet de coopération territoriale) ou comme moyen d'un renforcement d'une stratégie locale (renforcer une filière régionale les Cafés de Pays).

Une dizaine d'autres pistes ont également été étudiées mais l'éloignement géographique, la dimension interculturelle ou les aléas propres à chaque territoire n'ont pas permis l'élaboration d'un projet partagé (exemples : coopération culturelle avec le Pays du Sundgau, pistes avec des partenaires espagnols sur la grue cendrée et la promotion des races bovines bazadaise et tudanca).

La motivation pour participer à des projets de coopération a résidé avant tout dans la plus-value attendue de l'échange et de la mutualisation avec d'autres territoires, pour mettre en œuvre des actions soutenant la stratégie du Pays des Landes de Gascogne. Les acteurs locaux ont également mieux pris conscience des effets positifs de la coopération pour renforcer l'intégration européenne et de l'importance de s'ouvrir aux autres pour mieux se connaître soi-même.

Aujourd'hui, le Pays des Landes de Gascogne a acquis non seulement un savoir-faire empirique en matière de coopération, mais ses acteurs sont désormais acquis à l'intérêt de telles démarches.

Dans le cadre de sa candidature au futur LEADER, une des ambitions du Pays est donc de diffuser ce savoir-faire en son sein, afin de renforcer la culture du partenariat.

De plus certaines pistes de coopération, repérées tardivement, sont en cours de maturation et pourraient se concrétiser dans les deux prochaines années. C'est pourquoi, le Pays des Landes de Gascogne les investira prioritairement, tout en restant ouvert à d'autres

opportunités qui se manifesteraient dans les six ans à venir et qui pourraient conforter l'une ou l'autre de ses orientations prioritaires.

Au plan régional, le GAL est convaincu que la coopération est un moyen de traiter certaines problématiques à une échelle plus pertinente. C'est notamment le cas sur les thèmes de la forêt et de l'écotourisme, pour lesquels des réflexions sont déjà en cours.

Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le tableau ci-dessous récapitule les pistes envisagées :

<i>Territoire partenaire</i>	<i>Thèmes pressentis</i>	<i>Démarches engagées avant 2008</i>	<i>Démarches prévues en 2008</i>
Province d'El Hajeb (Maroc) Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Ecotourisme Education à l'environnement Valorisation des savoir-faire agricoles et artisanaux Culture	Voix de traverse Délibération de principe du PNLRG et du Pays des Landes de Gascogne pour poursuivre la coopération	Elaboration d'un diagnostic partagé pour préciser le contenu des nouveaux axes de coopération
GAL Vale do Minho (Portugal)	Culture - Landart	Contacts entre associations culturelles	Demande 6 000 euros et réalisation des échanges " de l'idée au projet "
GAL START (Italie)	Urbanisme, Paysage	Prise de contacts et demande 6000 euros	Réalisation des échanges " de l'idée au projet "
GAL Dwreca Valley (Pologne)	Ecotourisme, services, culture	Accueil d'une délégation de Polonais en octobre 2007	Demande 6 000 euros et réalisation des échanges " de l'idée au projet "
Pays de la Bresse Bourguignonne	Urbanisme, architecture et paysage	Echanges d'informations et participation du Pays des Landes de Gascogne et du PNRLG à une journée d'étude organisée par l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne	Définition des pistes d'actions
Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Eco-tourisme	Identification conjointe des pistes de coopération au moment de l'élaboration des candidatures	Convention de partenariat entre les deux Pays et le Parc Mise en place d'un Comité technique pour élaborer le projet de coopération
Pays Landes Nature Côte d'Argent	Forêt - charte forestière	En 2007 échanges sur la construction en bois de pin. Association du Pays Landes Nature Côte d'Argent au comité de pilotage éco-lotissement éco-construction bois de Garein	En 2008 participation à l'élaboration d'un cahier des charges sur une charte forestière
Autres	En lien avec les orientations de la stratégie du Pays des Landes de Gascogne		

Les bénéficiaires visés : Pays, PNRLG, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, associations, groupements professionnels et consulaires

Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.)
- achat d'équipement et de matériel
- frais de communication
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation)
- frais artistiques

Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100%
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %

Financement FEADER prévu : 110 000,00 euros

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de projets mis en œuvre : 6

Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

- Familiarisation d'un plus grand nombre d'acteurs avec les démarches de coopération :
Nombre et type d'acteurs locaux impliqués sur les projets de coopération (acteurs publics et privés)
- Amélioration de la prise en compte des problématiques prioritaires pour le territoire :
thème des projets et articulation avec les actions locales
- Coopération inter-pays au niveau régional

Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

A étudier au cas par cas avec le programme transfrontalier France-Espagne et avec les programmes transnationaux "Espace atlantique et "Sud-Ouest Européen".

Annexe 3

Circuit de programmation d'un projet de coopération, validée par le SGAR et la DRAAF Aquitaine

Votre GAL a un projet de coopération et un partenaire avec qui il souhaite réaliser ce projet, qu'il soit interterritorial ou transnational. Entre le montage proprement dit du dossier et la réalisation du projet en lui-même, des étapes vont se succéder.

De l'idée au projet :

Cet outil vise à favoriser la conception d'actions communes de coopération transnationale entre plusieurs GAL (ou territoires assimilés). Il va permettre d'organiser le travail en amont de l'action commune, afin de mûrir le projet dans le cadre de la mesure 421 du GAL candidat.

Les dépenses éligibles sont :

- les frais de déplacement directement rattachés à l'action réalisée,
- les frais de séjour,
- les frais d'interprétariat,
- les frais de dépenses matérielles : études préalables, prestation d'animation ponctuelle (accompagnement de délégation par exemple).

Seules les dépenses concernant des territoires situés dans la Communauté Européenne sont admissibles à l'aide. En conséquence, seules les dépenses présentées et supportées par le maître d'ouvrage du GAL français sont éligibles si elles ont été effectuées en France ou dans un pays membre de la CE.

Pour un projet de coopération avec un pays tiers, c'est à dire en dehors de la communauté européenne, seules les dépenses effectuées en France pour ce projet sont éligibles (billets d'avions achetés et payés depuis la France, location de voiture ...)

Les dépenses éligibles présentées par le GAL français peuvent par dérogation concerner des dépenses relevant de son partenaire étranger (dans le cadre d'un projet de coopération avec un pays tiers par exemple), mais uniquement s'il y a réciprocité de la démarche. Les dépenses alors prises en compte sont restreintes au frais de séjour (logement et repas).

Le taux de subvention est de 100%.

Le montant de la subvention est de 6 000 € maximum, cofinancé à hauteur de 55% de FEADER et 45% par des crédits nationaux (2 700 € de crédits MAAP et 3 300 € de FEADER si le MAAP est le seul co-financeur). La subvention FEADER est imputée sur l'enveloppe FEADER du GAL.

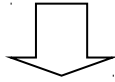
Dans le cas où d'autres partenaires financiers que le MAAP souhaiteraient intervenir pour augmenter la subvention au delà du seuil des 6 000 €, cet apport supplémentaire sera considéré comme du financement additionnel (top up).

Les maîtres d'ouvrage souhaitant bénéficier d'un tel soutien doivent déposer une demande (formulaire de demande 421) auprès du GAL qui le transmettra à la DRAAF.

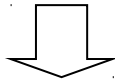
Pour 2009, afin de permettre aux structures de bénéficier de l'outil « de l'idée au projet », une fongibilité sur les crédits MAAP serait possible, compte tenu qu'il n'existe pas d'enveloppe à ce jour pour cette mesure.

Circuit pour la programmation d'un dossier de coopération et qui fait quoi :

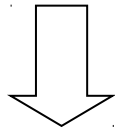
- Une structure éligible au FEADER a un projet de coopération.



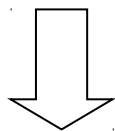
- Il prend contact avec le GAL de son territoire, si GAL il y a, pour s'assurer que la fiche action coopération est bien présente dans le programme d'action présenté dans la convention du GAL, ce qui va permettre au GAL de pouvoir présenter ce projet de coopération au comité de programmation.



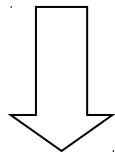
- Finalisation de l'accord de partenariat et dépôt du dossier complet auprès du GAL.



- Le GAL transmet le dossier complet à son service référent (DRAAF) pour instruction réglementaire, et éventuellement un dossier de demande d'aide « de l'idée au projet » s'il s'agit d'une coopération transnationale. Deux GAL participant à un même projet de coopération transnationale peuvent déposer chacun un dossier de demande « de l'idée au projet ».



- Présentation du projet de coopération en comité de programmation du GAL pour avis d'opportunité – après avis réglementaire de la DRAAF.



- Ensuite le dossier suit la procédure classique de tout dossier FEADER de l'instruction dans OSIRIS au paiement du dossier